



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-024-2025-03

PUBLIÉ LE 12 MARS 2025

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Cellule officines de pharmacie**

IDF-2025-03-11-00002 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/27 constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie (1 page) Page 3

IDF-2025-03-11-00003 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/32 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (1 page) Page 5

## **Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins - Pôle RH en Santé**

IDF-2025-03-05-00013 - Arrêté n° DOS - 2025-839 fixant la composition des membres du conseil de discipline de l'Institut de Formation des Cadres de Santé GHU PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES, Situé sur le site de Sainte-Anne, 1 rue Cabanis 75014 PARIS - Année 2024-2025 (2 pages) Page 7

## **Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service Régional d'Economie Agricole**

IDF-2024-10-25-00025 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur Laurent ROZIER pour la commune de Breuil en Vexin annule et remplace la publication IDF 2024 10 25 00024 du 10 mars (2 pages) Page 10

## **Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris**

IDF-2025-03-12-00001 - Arrêté modificatif du 12 mars 2025 - ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris (2 pages) Page 13

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-03-11-00002

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/27 constatant la  
caducité d'une licence d'une officine de  
pharmacie

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/27 constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 12 avril 1991, portant octroi de la licence n°91#001042 à l'officine de pharmacie sise 8 Place de la Commune de Paris à ITTEVILLE (91760) ;
- VU** le certificat de radiation au tableau de la Section A de l'Ordre des pharmaciens de Madame Dominique LE HOUEROU de l'officine de pharmacie sise 8 Place de la Commune de Paris à ITTEVILLE (91760) ;

- CONSIDÉRANT** que le titulaire n'a pas déclaré la cessation définitive de l'activité de l'officine de pharmacie à compter du 30 Septembre 2022 ;
- CONSIDÉRANT** que la fermeture au public de l'officine exploitée sous la licence n°91#001042 entraîne la caducité de la licence ;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

#### ARRÊTE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La cessation définitive d'activité à compter du 30 septembre 2022 de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Dominique LE HOUEROU sise 8 Place de la Commune de Paris à ITTEVILLE (91760) est constatée.
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 11 mars 2025

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

Par délégation

Le Directeur du Pôle Efficience

**Signé**

Fabien PERUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-03-11-00003

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/32 constatant la  
cessation définitive d'activité d'une officine de  
pharmacie

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/32 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 22 décembre 1989 portant octroi de la licence n°91#000206 à l'officine de pharmacie sise 31 Grande Rue à Marolles-en-Hurepoix (91630) ;
- VU** l'avis favorable du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 15 octobre 2024 préalablement à une opération de restructuration du réseau officinal au sein de la commune de Marolles-en-Hurepoix (91630) ;
- VU** la déclaration en date du 17 décembre 2024 par laquelle Monsieur Philippe MAUDET déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 31 Grande Rue à Marolles-en-Hurepoix (91630) dont il est titulaire et restitue la licence correspondante ;

**CONSIDERANT** que le titulaire déclare cesser définitivement l'activité de l'officine de pharmacie à compter du 14 décembre 2024 ;

#### ARRÊTE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La cessation définitive d'activité à compter du 14 décembre 2024 de l'officine de pharmacie exploitée par Monsieur Philippe MAUDET sise 31 Grande Rue à Marolles-en-Hurepoix (91630) est constatée.
- La licence n°91#000206 est caduque à compter de cette date.
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 11 mars 2025

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

Par délégation

Le Directeur du Pôle Efficience

**Signé**

Fabien PERUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-03-05-00013

Arrêté n° DOS - 2025-839 fixant la composition  
des membres du conseil de discipline de  
l'Institut de Formation des Cadres de Santé GHU  
PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES, Situé  
sur le site de Sainte-Anne, 1 rue Cabanis 75014  
PARIS - Année 2024-2025

Service émetteur :  
DOS/Pôle Ressources humaines en santé  
Département Maïeutique et Professions Paramédicales

## **ARRETE N° DOS – 2025-839**

**Fixant la composition des membres du conseil de discipline  
de l'Institut de Formation des Cadres de Santé  
GHU PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES  
Situé sur le site de Sainte-Anne  
1 rue Cabanis  
75014 PARIS**

**Année 2024-2025**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre santé ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé ;

Vu l'arrêté n° DS-N°034-2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;

## **ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil de discipline de l'institut de formation des cadres de santé du GHU Paris, Psychiatrie et Neurosciences, situé sur le site de Sainte-Anne, 1 rue Cabanis 75014 Paris est fixée comme suit :

- Président :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ou son représentant,

### **Membres de droit :**

- Le représentant de l'organisme gestionnaire de l'institut :

Madame Marion FERAY, Directrice des Ressources Humaines adjointe du GHU Paris de Psychiatrie et Neurosciences – site de Sainte-Anne

- Un enseignant siégeant au conseil technique, issu de la même profession que l'étudiant traduit devant le conseil de discipline, élu par ses pairs :
  - o Filière soins – métier : Infirmier :
    - Titulaire :  
Madame Sylvaine VANIER, Infirmière, Cadre supérieure de santé, Formatrice de l'IFCS du GHU Paris de Psychiatrie et Neurosciences – site de Sainte-Anne
    - Suppléant(e) :  
Madame Carine SANCHES, Infirmière, Cadre supérieure de santé, Formatrice de l'IFCS du GHU Paris de Psychiatrie et Neurosciences – site de Sainte-Anne
  
- Un professionnel siégeant au conseil technique, issu de la même profession que l'étudiant traduit devant le conseil de discipline, élu par ses pairs :
  - o Filière soins – métier : Infirmier :
    - Titulaire :  
Madame Aurélie PROUST, Infirmière, cadre de département de chirurgie, Institut Curie
    - Suppléant(e) :  
Monsieur Christophe LAMBARD, Infirmier, Cadre supérieur de santé du GHU Paris de psychiatrie et Neurosciences – site de Sainte-Anne
  
- Deux étudiants siégeant au conseil technique, dont au moins un issu de la même profession que l'étudiant traduit devant le conseil de discipline, élu par leurs pairs :
  - o Filière soins – métier : Infirmier :
    - Titulaire :  
Madame Cécile PAILLET, Etudiante cadre de santé promotion 2024-2025,  
Madame Marilyne PASQUES, Etudiante cadre de santé promotion 2024-2025,

**Article 2** : Tout arrêté antérieur relatif au conseil de discipline de l'Institut formation des cadres de santé du GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (75) est abrogé.

**Article 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

**Article 4** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et à l'égard des tiers dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 05 mars 2025

Pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,  
La Directrice adjointe du pôle ressources humaines en santé

**Signé**

Gwenaëlle LE BRETON

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2024-10-25-00025

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour  
Monsieur Laurent ROZIER pour la commune de  
Breuil en Vexin annule et remplace la publication  
IDF 2024 10 25 00024 du 10 mars



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'Économie Agricole

Direction départementale  
des territoires

Versailles, le 25 OCTOBRE 2024

Bureau agro-environnement et territoires ruraux

Affaire suivie par : Karine GRELLEAUD

Tél. : 01 75 27 82 87 – 06 73 63 48 74

Mél. : [karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr](mailto:karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr)

[ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr)

Monsieur ROZIER Laurent

19 B rue d'Arthies

95510 Aincourt

Objet : Contrôle des structures - **Dossier complet**

PJ : Liste des parcelles

Monsieur,

En date du 09-09-23, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe.

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant 4,8990 hectares a été enregistrée complète en date du 22-10-2024.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée à compter du **22-02-2025**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,  
le chef du service d'économie agricole,

**Signé**

Maxence CLEMENT

**ANNEXE : Liste des parcelles de la demande d'autorisation d'exploiter  
de M. ROZIER Laurent**

Commune	Réf. Cadastrale		Surface (en hectares)	Nom du propriétaire
Breuil en Vexin	D	65	0 ha 97 a 80 ca	MANFE Françoise
Breuil en Vexin	E	98	0 ha 95 a 10 ca	MANFE Françoise
Breuil en Vexin	E	100	1 ha 77 a 00 ca	MANFE Françoise
Breuil en Vexin	E	101	1 ha 20 a 00 ca	MANFE Françoise

Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

IDF-2025-03-12-00001

Arrêté modificatif du 12 mars 2025 - ADP CA  
CAF de Paris - portant modification de la  
composition du conseil d'administration de la  
Caisse d'Allocations Familiales de Paris

**Arrêté modificatif du 12 mars 2025 - ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris**

**La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2022 - ADP CAF de Paris - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 27 juillet 2022 - ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 6 janvier 2023 - ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 9 juin 2023 - ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 4 janvier 2024 - ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 24 janvier 2024 - ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 09 février 2024 - ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 26 février 2024 - ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 15 mai 2024 - ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 21 juin 2024 - ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 22 juillet 2024 - ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 06 mars 2025 - ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des assurés sociaux, de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ;

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des travailleurs indépendants, de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté du 06 mars 2025 est retiré.

**Article 2**

La composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris est modifiée comme suit :

**1<sup>er</sup> En tant que Représentants des assurés sociaux**

*Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)*

Titulaire :

M. RONDE (Axel) *en lieu et place de M CREANGA (Radu)*

**2<sup>ème</sup> En tant que Représentants des travailleurs indépendants**

*Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)*

Suppléant :

Mme PASTRE (Anne-Laure) *sur siège vacant*

**Article 3**

Le chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait à Aubervilliers, le 12 mars 2025

**La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,**

Pour la ministre et par délégation

***Signé***

Guy-Michaël DALIN